



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 7 décembre 2023

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>15</b>
VOTANTS	<b>19</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
30 novembre 2023	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
<b>14 DEC. 2023</b>	
Codification : 7.8	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 8 DEC. 2023 et publication du - 8 DEC. 2023	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-trois, le **sept décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le trente novembre deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Chantal SAVARINO, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

**Absents excusés avec pouvoir :**

Bernard PLACE donne pouvoir à Fabienne STALARS  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN  
Patricia PERRET donne pouvoir à  
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Fabienne STALARS

**OBJET : 2023-044 : demande d'un fonds de concours à Roannais  
Agglomération – espace médical**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de Roannais Agglomération le versement d'un fonds de concours dans le cadre de la création d'un espace médical.

Considérant que la commune de Perreux a fait l'acquisition de l'ancienne pharmacie située sur la commune, avec la volonté de la réhabiliter en espace médical qui sera composé de cinq cabinets médicaux avec des espaces d'attente, des sanitaires adaptés et une salle de réunion pour les professionnels de santé.

Considérant que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part du financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20231207-2023-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Publication : 08/12/2023

Considérant que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	300 000 euros	Total subventions Région	60 000 euros
Maîtrise d'œuvre	15 000 euros	Fonds de concours de Roannais Agglomération	47 250 euros
		Reste à la charge de la commune	270 750 euros
<b>TOTAL</b>	<b>315 000 euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>315 000 euros</b>

Conformément à la disposition précitée et oui cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De demander** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 47 250 euros à Roannais Agglomération pour la création d'un espace médical.
- **De dire** que le versement du fonds de concours sera versé à réception d'un certificat d'achèvement de travaux, faisant apparaître le plan de financement définitif ;
- **De préciser** que ce fonds de concours correspond à des dépenses d'investissement en opération 102 prévues au budget.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 8 décembre 2023**

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS